

Vos questions / nos réponses

## CBD et dépistage

Par [Profil supprimé](#) Postée le 19/12/2020 22:25

Bonjour, il y a quelque mois de cela j'ai été arrêté par la gendarmerie lors d'un contrôle routier car positif au cannabis et en possession de plusieurs grammes de fleurs de CBD. Les fleurs de CBD provenant de Justbob.fr avec un taux de THC annoncé à moins de 0.2%. Cependant les fleurs ont réagi positivement lors du test d'identification de THC (censé détecté à partir de 0.2% selon l'agent). Ayant trouvé depuis certains produits garantis sans THC sur le net (crumble/hash synthétique/cristaux) j'ai décidé de tester ceux-ci grâce à un test d'identification de marque Narcocheck trouvé sur le net (pas le même que la police). Quelle ne fut pas ma surprise lorsque tous les produits garantis sans THC ont tous été détectés positifs, y compris un e-liquide avec 10mg/ml de CBD toujours sans THC, j'ai testé d'autres plantes pour comparer (tabac/lavande/camomille) et ceux-ci sont bien négatifs. Les molécules de THC et de CBD étant très semblables (formule identique C<sub>21</sub>H<sub>30</sub>O<sub>2</sub> et structure moléculaire très semblable), est-il possible que ces tests d'identification du THC réagissent également en présence de CBD ? Voire de certains terpènes de cannabis ? Est-il également possible d'être positif à un dépistage salivaire/urinaire en consommant des produits à base de CBD (sans THC bien entendu) ? J'en viens à me demander si les tests d'identification de la police n'auraient pas également ce même fonctionnement (ce qui veut dire que ma condamnation pour possession n'aurait pas lieu d'être...). Pourriez-vous éclairer ma lanterne à ce sujet ? Et connaissez-vous également un site où se procurer des tests salivaire et tests d'identification du THC fiable ? Le site où j'ai commandé est testdrogue.fr. Merci et bonne journée.

---

Mise en ligne le 22/12/2020

Bonjour,

Comme vous le comprendrez, nous le souhaitons, nous actualisons nos connaissances au fur et à mesure des études validées qui nous parviennent. Voici donc les éléments de réponse que nous pouvons vous fournir à ce jour sur les questions que vous nous adressez.

D'après les informations dont nous disposons, les tests de dépistage réagissent au THC. Votre positivité lors de ce contrôle routier semble par conséquent liée à la présence de THC dans les fleurs de CBD consommées (même à moins de 0.2% de THC) et c'est à ce titre que vous avez été considéré en infraction.

S'agissant de la réactivité des produits sans THC que vous avez testés, une hypothèse que nous pouvons émettre, toujours d'après nos éléments actuels de connaissance, est que ces produits contenaient finalement du THC et ce malgré leur "garantie" sans THC, argument de vente possible des distributeurs.

Enfin, concernant les multiples tests disponibles à la vente, nous n'avons pas d'éléments sur leur fiabilité. Pour plus de certitudes, il est possible de se tourner vers les tests toxicologiques pratiqués en laboratoire.

N'hésitez pas bien entendu à revenir vers nous au besoin. Nous sommes joignables tous les jours de 8h à 2h au 0 800 23 13 13 (appel anonyme et gratuit) ainsi que par Chat via notre site drogues info service.

Cordialement.

---